

Lettre de cadrage du budget 2019

Dans le cadre du processus d'élaboration budgétaire, et plus particulièrement du débat d'orientation budgétaire¹, la lettre de cadrage permet de préciser les axes prioritaires de l'établissement pour le budget 2019.

A la suite des dialogues de gestion menés au printemps 2018 et après concertation avec les différentes instances, la politique de l'établissement est déclinée à la fois au niveau central et dans les composantes.

L'UFC souhaite poursuivre la stabilisation de sa trajectoire financière dans un contexte de hausse des effectifs étudiants et de mise en place de nouveaux projets immobiliers structurants dans le cadre de partenariats.

I. La mise en œuvre de la politique de l'établissement

Alors que l'établissement ne connaît pas encore le montant de la dotation de l'Etat qui représente plus des 75 % des recettes et que le contexte économique global reste difficile, avec en particulier une réserve de précaution probablement maintenue, l'UFC souhaite poursuivre son évolution au service de ses personnels et de ses étudiants.

1) Les choix politiques de l'UFC

La politique de l'université de Franche-Comté comprend plusieurs axes :

- Déployer les *Collegiums* en lien avec les pôles thématiques de l'UBFC.
- Poursuivre le développement de l'UFC à l'international au travers, d'une part de cursus en double diplomation et, d'autre part, de la participation d'enseignants-chercheurs au développement des masters internationaux d'UBFC.
- Développer le rayonnement de la recherche notamment à travers le projet ISITE
- Mettre en cohérence du numérique au sein de l'UFC sur le versant support avec le soutien de l'ensemble des services contributifs, en particulier, le CTU et le SUN-IP, d'une part, et d'autre part, Développer un projet d'envergure en créant un axe transverse entre les sciences de la santé et les sciences pour l'ingénieur.
- Mettre en place une gestion des compétences en ressources humaines.
- Poursuivre et valoriser le travail réalisé dans le domaine de la qualité des formations, domaine anticipé dans le cadre des perspectives d'avenir par l'université, tant en formation initiale que continue, en construisant avec le HCERES, une expérimentation modélisable.
- Engager les projets stratégiques : grande bibliothèque, Transformation du campus de la Bouloie transdisciplinaire avec comme spécificité l'ingénierie et développer le sport pour tous au sein du campus.

¹ Voir annexe Débat d'orientation budgétaire 2019

2) La déclinaison budgétaire de la politique de l’UFC

Après discussions, les modalités de la dotation des composantes sont déterminées par les éléments suivants² :

- Le montant de la dotation générale de fonctionnement des composantes de 6 715 599 € est maintenu. La méthode d’allocations des moyens est actualisée avec les données les plus récentes avec des critères inchangés³. Une réactualisation à la marge pour le seul critère des inscrits administratifs de la dotation est prévue vers le 15 septembre 2018 pour tenir compte de la hausse prévisionnelle du nombre des étudiants. Dans le cadre de la politique de site, les crédits affectés aux déplacements pour les personnels du nord Franche-Comté sont maintenus.
- La carte des formations 2017-2022 est maintenue dans le cadre d’une augmentation prévisionnelle des effectifs étudiants à la rentrée 2019.
- Pour 2019, la contribution 2018 des composantes d’un montant de 1,7 millions d’euros, déclinée en crédits et exceptionnellement en postes, est revue à la baisse à 900 000 € en raison de l’impact des mesures décidées en 2017 et de la nécessité de préserver le budget des composantes. Les postes gelés en 2018 ne peuvent être utilisés que dans le cadre d’une permutation avec la campagne d’emploi ouverte pour 2019. La contribution doit être validée avant le 30 septembre 2018 et sera désormais prélevée à la source directement sur la dotation des composantes.
- Les crédits de l’enveloppe recherche sont constants avec 2 172 291 € mais ne sont ouverts dans les laboratoires qu’à hauteur de 80 % au 1^{er} janvier 2019 dans l’attentes des arbitrages sur la ventilation par laboratoires par les instances de l’UFC et de la COMUE.
- L’enveloppe formation – vie étudiante est globalement reconduite avec 2 829 000 €. Le budget de la direction des relations internationales et de la francophonie est augmenté pour tenir compte de l’accroissement des activités. Par ailleurs, le soutien à la vie étudiante (173 900 €) et le financement de la gratuité des pratiques sportives (35 000 €) sont confirmés. Les crédits du SUMPPS et du SCD sont maintenus.
- Avec 2 069 300 € a minima, l’enveloppe des actions communes centralise les dépenses mutualisées de l’UFC comme la pénalité handicap (335 000 €) et doit absorber de nouvelles dépenses comme le traitement des bulletins de paye par la DRFIP (90 000 € en augmentation de 10 000€).

Dans le domaine des ressources humaines, le financement du GVT est une obligation. Les crédits de l’action sociale sont maintenus.

La maîtrise de la gestion des fluides doit être améliorée avec le déploiement du nouveau logiciel du patrimoine⁴. Les projets immobiliers prévus dans le cadre du CPER et du plan pluriannuel d’investissement sont poursuivis, au besoin avec un prélèvement sur les réserves de l’établissement. Le financement des amortissements reste une contrainte importante pour l’établissement.

L’engagement des enseignants dans la démarche qualité des formations sera reconnu par la mise en place d’une prime d’investissement pédagogique dans le cadre d’une enveloppe de 50 000 €

² Voir annexe : tableau de synthèse dotations des composantes.

³ Voir annexe : document simulation dotation des composantes.

⁴ Logiciel Nemetchek.

II. La trajectoire financière de l'UFC

Après un exercice déficitaire pour la première fois en 2016, l'UFC a enregistré un résultat positif en 2017, ce qui a permis d'éviter la mise en œuvre d'un plan de retour à l'équilibre. Cependant, il est important pour l'établissement de poursuivre le travail engagé, de conforter ses principaux indicateurs financiers et de respecter les engagements pris pour la trajectoire financière de l'UFC.

1) Le maintien des grands équilibres financiers

L'UFC a retrouvé un résultat positif. Cet indicateur peut être complété par d'autres éléments pour apprécier la trajectoire financière globale de l'université de Franche-Comté.

Le fonds de roulement⁵ de l'établissement augmente entre 2016 (25 703 428 €) et 2017 (29 766 996 €). Cette augmentation des réserves de l'établissement est un gage de sécurité à long terme et de la capacité de l'établissement de mener une politique ambitieuse. Elle est liée au maintien par l'établissement d'une capacité d'autofinancement⁶ qui reste importante avec plus de 5,3 millions d'euros.

De plus, le calcul du fonds de roulement exprimé en jours de fonctionnement décaissable est, avec 57 jours, au-dessus de la norme prudentielle de 30 jours (une partie de FDR est déjà mobilisée sur des engagements antérieurs). Enfin le niveau de trésorerie⁷ avec 31 millions d'euros est satisfaisant ce qui est un gage de sécurité à court terme.

Tous ces éléments montrent une soutenabilité financière raisonnable de l'établissement. Cependant, une analyse plus approfondie du fonds de roulement réellement disponible et des échéances des opérations pluriannuelles de l'établissement est actuellement menée afin de disposer d'une vision plus complète des marges de manœuvre à moyen terme.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) a fait l'objet d'une compensation par le ministère en 2018. D'une manière générale, la politique de suivi et de maîtrise des emplois et de la masse salariale engagée par l'établissement depuis le passage aux responsabilités et compétences élargies ainsi que l'application des conditions de retour à l'équilibre en 2017 et 2018 permettent de conforter la gestion de l'établissement.

Ainsi, l'enveloppe de 300 000 € de la dotation de fonctionnement redirigée vers la masse salariale va être réduite significativement dès 2019. De plus, la contribution des composantes dédiées à la couverture du GVT va être rationalisée par l'utilisation préférentielle des crédits et réévaluée chaque année en fonction des besoins de l'établissement. Enfin, le recrutement des ATER sera réajusté en cours d'année en fonction des demandes et de la situation globale de l'UFC.

⁵ Le fonds de roulement correspond aux réserves de l'établissement.

⁶ La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses autres besoins. Elle mesure sa capacité à financer sur ses propres ressources, celles générées par son activité, les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes. Elle représente donc l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme sa ressource durable. Elle sert à augmenter le fonds de roulement.

⁷ La trésorerie résulte des comptes de classe 5. Elle est primordiale puisque la quasi-totalité des opérations donnent naissance à des flux de trésorerie. L'analyse de l'évolution de la trésorerie permet d'apprecier la santé financière de l'établissement.

2) Le développement des ressources

L'université de Franche-Comté mène une politique dynamique dans le domaine de la formation continue, dont le service vient d'obtenir la double certification FCU et ISO 9001 version 2015, et de l'apprentissage. Elle se positionne ainsi comme la deuxième université en France à obtenir cette double certification. Elle souhaite ainsi développer fortement les formations proposées à ces publics et générer ainsi des ressources supplémentaires.

L'effort d'optimisation sera poursuivi, en particulier par la réduction et la mutualisation de la flotte automobile, la définition de nouvelles règles de gestion de la téléphonie mobile ainsi que l'analyse et l'organisation des fonctions support de l'établissement.

3) Les nouveaux projets de l'UFC

La mise en place du dispositif Parcoursup s'effectue dès la rentrée 2018 avec plusieurs éléments pour accompagner la hausse prévisionnelle des effectifs. D'une part, l'attribution, dans le cadre d'un appel à projets, de crédits pour la modernisation du domaine immobilier à Besançon et dans le nord Franche-Comté. D'autre part, la mise en place de nouveaux moyens pour la pédagogie. Enfin, la possibilité de recruter l'équivalent de cinq postes d'enseignants.

L'université de Franche-Comté est aussi engagée dans plusieurs projets de développement avec des partenaires pour les années à venir : la politique sportive dont le projet sportif de haut niveau, les appels à projet Région pour l'innovation pédagogique ; la création d'une grande bibliothèque, la mise en œuvre de projets dans le cadre des contrats territoriaux dont La Bouloie, le jardin des savoirs et de la découverte et le learning centre, ainsi que dans le projet d'installation d'une maison universitaire de l'éducation.

C'est une volonté forte de l'établissement de conforter sa trajectoire financière afin de répondre au mieux à ses missions tout en continuant à porter des projets structurants et innovants pour l'ensemble du territoire et de construire ainsi un espace de formation et de recherche en BFC, au service de la recherche, de la formation et de l'insertion professionnelle de la jeunesse

Le budget 2019 marque donc une transition entre la poursuite des programmes majeurs déjà engagés dans un contexte financier sain mais contraint et le lancement de nouveaux chantiers afin de répondre aux enjeux actuels et de demain.

Je sais pouvoir compter sur la communauté universitaire pour que notre établissement accomplisse ses missions dans les meilleures conditions possibles.

Le Président

Jacques BAHI

Dotation 2019 hypothèse :

Calcul de la part variable	
DGF 2018	6 715 599 €
Hors modèle	1 609 771 €
Sous-total	5 105 828 €
Socle (80 %)*	4 088 650 €
Part variable	1 017 178 €

Depuis 2014

différence avec 2018
1 €
sur total à répartir
dont socle

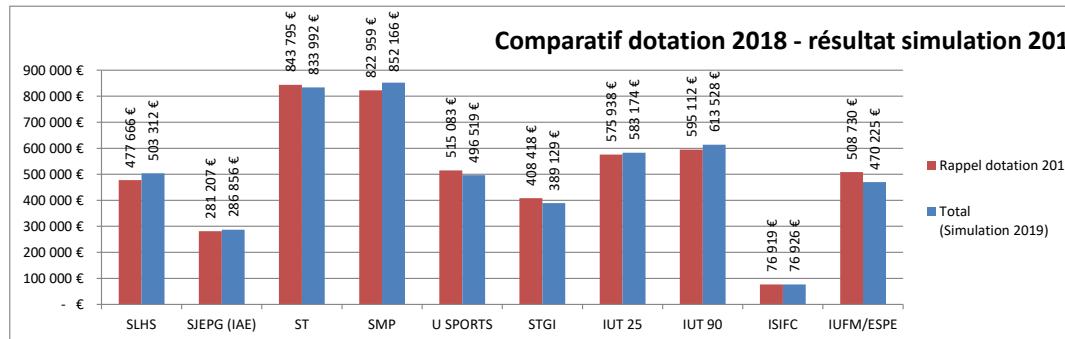
A répartir

Pondération				
Etudiants	50%	80%	Présents	40%
Surfaces	30%	50%	M ²	15%
Ressources	20%		Ressources	20%
Total	100%			100%

Lettre de cadrage du budget 2017

Composante	Prés. Pond. 2016/2017 avec prise en cpte des CMI	Prés. Pond (%)	Inscrits Adm. 2017/2018 - mention à faible effectifs	Total des effectifs dans mentions à faible effectifs L3 et M2	Inscrits Adm. 2017/2018 (%)	M ²	(%)	Tx Occup. 2017/2018 ADE	Tx Occup. 2017/2018 (%)	Ressources 2017	(%)	Résultat	1 017 178 €	
SLHS	4 212	12,48%	4 043	311	18,82%	26 218	13,11%	102,93%	19,47%	301 000,9	4,67%	12,69%	129 124 €	
SJEPG	2 337	6,92%	2 394	99	11,15%	7 760	3,88%	71,13%	13,46%	212 806,9	3,30%	7,14%	72 665 €	
ST	5 707	16,91%	2 695	230	12,55%	53 779	26,89%	54,91%	10,39%	559 098,6	8,67%	15,34%	156 063 €	
SMP	5 095	15,09%	6 058	24	28,20%	15 909	7,96%	74,57%	14,11%	2 480 827,7	38,46%	19,86%	202 003 €	
U SPORTS	2 690	7,97%	1 144			5,33%	10 323	5,16%	77,33%	14,63%	142 489,7	2,21%	7,13%	72 525 €
STGI	1 902	5,63%	977	233	4,55%	18 406	9,20%	30,32%	5,74%	89 009,3	1,38%	5,23%	53 148 €	
IUT 25	4 296	12,73%	1 423		6,63%	23 186	11,59%	49,40%	9,35%	1 099 095,7	17,04%	12,30%	125 130 €	
IUT 90	5 818	17,23%	1 577		7,34%	28 952	14,48%	32,32%	6,11%	1 185 573,4	18,38%	14,39%	146 399 €	
ISIFC	608	1,80%	165	8	0,77%	0	0,00%	0,00%	0,00%	115 768,2	1,79%	1,16%	11 761 €	
ESPE	1 093	3,24%	1 003	25	4,67%	15 453	7,73%	35,67%	6,75%	264 703,7	4,10%	4,75%	48 359 €	
Total	33 758	100%	21 479	930	100%	199 985	100%	529%	100%	6 450 374	100%	100%	1 017 178 €	

Données 2016-2017



	Moyenne des 4 dernières années 2015-16-17-18	Moyenne des 4 dernières années avec baisse DGF (-1%)	Socle 80%	Part variable 20%	Total (Simulation 2019)	Rappel dotation 2018	Ecart Dot. Avec 2018	Ecart Dot. Avec 2017 en %
SLHS	467 735 €	467 729 €	374 188 €	129 124 €	503 312 €	477 666 €	25 646 €	5,37%
SJEPG (IAE)	267 738 €	267 477 €	214 191 €	72 665 €	286 856 €	281 207 €	5 649 €	2,01%
ST	847 411 €	846 585 €	677 929 €	156 063 €	833 992 €	843 795 €	9 803 €	-1,16%
SMP	812 704 €	811 911 €	650 163 €	202 003 €	852 166 €	822 959 €	29 207 €	3,55%
U SPORTS	529 992 €	529 475 €	423 993 €	72 525 €	496 519 €	515 083 €	-18 564 €	-3,60%
STGI	419 977 €	419 567 €	335 982 €	53 148 €	389 129 €	408 418 €	-19 289 €	-4,72%
IUT 25	572 555 €	571 997 €	458 044 €	125 130 €	583 174 €	575 938 €	7 236 €	1,26%
IUT 90	583 910 €	583 341 €	467 128 €	146 399 €	613 528 €	595 112 €	18 416 €	3,09%
ISIFC	81 457 €	81 378 €	65 166 €	11 761 €	76 926 €	76 919 €	7 €	0,01%
IUFM/ESPE	527 333 €	526 818 €	421 866 €	48 359 €	470 225 €	508 730 €	-38 505 €	-7,57%
Total	5 110 813 €	5 105 828 €	4 088 650 €	1 017 178 €	5 105 828 €	5 105 827 €	1 €	0,00%

contrôle 5 105 828 €

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Promotion du sp	100 000 €	95 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	76 000 €	76 000 €	76 000 €
IPAG	500 €	475 €	475 €	475 €	475 €			
OSU	54 000 €	51 300 €	51 300 €	51 300 €	51 300 €	51 300 €	51 300 €	51 300 €
Serv. Cent.	451 000 €	428 450 €	428 450 €	428 450 €	428 450 €	428 450 €	428 450 €	428 450 €
SCD	908 000 €	862 600 €	777 100 €	561 700 €	574 785 €	561 700 €	561 700 €	561 700 €
SUMPPS	122 400 €	116 280 €	116 280 €	116 280 €	117 780 €	117 780 €	117 780 €	117 780 €
CTU	360 000 €	342 000 €	342 000 €	342 000 €	342 000 €	342 000 €	342 000 €	342 000 €
Univ.Ouv.	2 675 €	2 541 €	2 541 €	2 541 €	2 541 €	2 541 €	2 541 €	2 541 €
SMP		90 000 €				- €	- €	- €
STGI				15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
MASSE SALARIALE				20 500 €		- €	- €	- €
IUT 90					15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Total	1 998 575 €	1 898 646 €	1 898 646 €	1 572 746 €	1 601 856 €	1 609 771 €	1 609 771 €	1 609 771 €
Réserve					25 000 €			
Vu avec PC	1 898 646 €	1 597 746 €	1 601 856 €	1 609 771 €	1 609 771 €			
écart avec 2015						4 110 €		
SCD						13 085 €		
IUT 90						15 000 €		
Sumpps						475 €		
- réserve						1 500 €		
						25 000 €		
						4 110 €		

- Eléments de l'Ipag intégrés à SJEPG

REPARTITION DES DOTATIONS DES COMPOSANTES - BUDGET INITIAL 2019

Composantes		DGF répartie (1)	Dotation Masse salariale	Contributions (2)	Contrat recherche (3)	Contrat Formation - Vie étudiante (4)	Apprentissage (5)	Formation Continue (6)	Total Dotation
901	UFR SLHS	503 312	660 900	65 415	192 277			32 343	1 388 832
902	UFR SJEPG	286 856	589 579	45 493	59 637			249 696	1 185 768
903	UFR ST	833 992	571 540	123 198	860 281			129 895	2 401 108
904	UFR SMP	852 166	265 240	79 883	284 573			455 594	1 857 573
905	UPFR SPORTS	572 519	339 710	47 444	10 542	35 000		2 635	960 406
906	UFR STGI	404 129	471 860	49 647	11 058			10 065	897 112
911	IUT BV	583 174	525 780	60 120				132 706	1 241 660
912	IUT BM	628 528	912 471	88 290				77 156	1 618 155
914	ISIFC	76 926	160 780	11 780				27 721	265 427
917	Observatoire	51 300		5 178	14 744				66 044
918	ESPE	470 225	66 740	32 987	7 600			58 470	603 035
920	SAIC			83 163					0
921	MDU	428 450		118 162	708 779	2 244 100			3 381 329
922	Formation continue			7 002					0
923	SCD	561 700		35 652	22 800	464 500			1 049 000
924	SUMPPS	117 780		7 657		80 000			197 780
926	CTU	342 000		15 237				39 523	381 523
927	CLA			23 692					0
928	Université Ouverte	2 541							2 541
TOTAUX 2018		6 715 599	4 564 600	900 000	2 172 291	2 829 000	0	1 215 804	17 497 294

(1) Dont 76 000 € promotion du sports pour l'UPFR des sports (sous réserves de la nouvelle réglementation) et 15 000 € déplacements Nord Franche-Comté pour l'UFR STGI et l'IUT BM

(2) Non inclus dans le total

(3) Pour les laboratoires 80 % ouverts au 1er janvier 2019 dans l'attente de la ventilation de la COMUE

(4) Dont 5 400 € IREM à l'UFR ST, 35 000 € sport loisir à l'UPF des Sports

(5) En cours d'actualisation

(6) Données service de la formation continue : dotation prévue au budget initial avec un réajustement positif et négatif au budget rectificatif